



ecomaison



Articles de Bricolage et de Jardin
(cat.3 et 4)

Plan de prévention et de gestion des
déchets dans les territoires ultra-
marins

VERSION FÉVRIER 2024

Table des matières

Préambule.....	3
Contexte.....	3
I.Prévenir la production de déchets en renforçant le réemploi et la réparation.....	6
II.Formation et appui local.....	10
III.Améliorer les performances de collecte, recyclage et valorisation ..	11
IV. Calendrier prévisionnel récapitulatif.....	19
V.Plan d'actions par territoire.....	21

Préambule

Conformément à l'article L.541-10-VII du Code de l'environnement, Ecomaison déploiera, sur les territoires ultramarins, un plan de prévention et de gestion des déchets dans l'objectif d'une augmentation des performances de collecte et de traitement, tout en prenant en compte les spécificités de chacun des territoires.

En application de l'article R541-130 du code de l'environnement, Ecomaison élaborera un bilan de la mise en œuvre du présent plan, ainsi qu'une évaluation de l'évolution des performances de collecte et de traitement des déchets dans chacun des territoires concernés dans les 3 ans suivant la mise en œuvre effective du dit plan. Dans l'hypothèse où la performance resterait inférieure à celle atteinte, en moyenne, sur le territoire métropolitain, un ajustement des mesures présentées ci-après, sera envisagé pour permettre un rattrapage, après consultation des comités des parties prenantes de ces filières et des collectivités compétentes en matière de planification ou de gestion des déchets.

Les articles de bricolage et de jardin évoqués dans ce plan de prévention sont ceux relevant des catégories 3 et 4 définies au R543-340 du Code de l'environnement. On y retrouve, de manière non exhaustive, des produits tels que les échelles, marteaux, clés, pinces... d'une part et d'autre part des tuyaux d'arrosage, pelles, râteaux, pots, parasols, jardinières...

Le panorama du marché et les caractéristiques des produits des articles de bricolage et de jardin catégories 3 et 4 représenteraient plus de 241 000 tonnes mises en marché chaque année pour lesquels le matériau largement majoritaire est le métal suivi d'une myriade de composition différentes, la plupart contenant du plastique. (Source : ADEME, Douanes)

Contexte

Les départements, régions et collectivités d'Outre-mer inclus dans le périmètre de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) des articles de bricolage et jardin (ABJ) représentent 2,1 millions d'habitants répartis sur sept territoires que sont la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte, la Réunion, Saint-Martin et Saint-Pierre-et Miquelon.



Dans ces territoires ultramarins, la prévention et la gestion des déchets au niveau local constituent un enjeu environnemental et économique majeur. La stratégie d'Ecomaison sur ces territoires revient à participer pleinement à l'atteinte de cet enjeu, sans toutefois se substituer aux plans et priorités déjà engagés par les acteurs locaux. Ainsi, Ecomaison entend poursuivre et développer son action au sein des Départements et Régions d'Outre-mer en continuant à identifier et lever les freins spécifiques à chaque territoire. Toutefois plusieurs problématiques s'observent sur l'ensemble de ces territoires et sont à la fois d'ordre géographique, démographique et socio-économique.

Les collectivités ultramarines sont en effet caractérisées par une densité de population inégale (essentiellement regroupée sur les bandes côtières), couplée à une forte pression foncière, qui limite l'implantation d'installations de tri et traitement des déchets. A cela s'ajoute, pour certaines collectivités, une topographie accidentée ainsi qu'une forte insularité (parfois à caractère de nature archipélagique), venant complexifier la collecte et l'accès aux installations de traitement. Elles sont en outre confrontées à un climat tropical (ou océanique froid pour St Pierre et Miquelon) qui agit sur les infrastructures locales en diminuant leur durée de vie et en augmentant par conséquent leurs coûts d'entretien. Cette situation peut expliquer le faible taux de valorisation des déchets, et le recours quasi systématique à l'enfouissement de déchets, généralement collectés en mélange, sans tri préalable de certains déchets, par l'intermédiaire des collectes municipales ou des établissements publics de coopération intercommunale en porte à porte.

Pour cette raison, l'enjeu est bien de remédier au manque d'exutoires locaux de recyclage et de valorisation des déchets, en permettant aux territoires de s'affranchir de leur isolement tout en créant de la richesse et des emplois locaux. L'émergence de nouvelles filières pourra permettre de constituer des volumes de déchets suffisants pour atteindre les seuils minimums à la création de nouvelles unités de valorisation et à leur viabilité économique.

Les deux autres freins observés sur certains territoires relèvent de la très forte polarisation de la vie politique locale et des aléas sociaux (grèves, blocages...).

A titre d'exemple, en Martinique, ces deux freins conjugués sur lesquels les éco-organismes n'ont que peu de prise peuvent avoir pour effet de fermer l'accès à des exutoires sur des périodes relativement importantes. Si il est difficile de présager de ce type d'externalités à l'avenir, celles-ci doivent être considérées sur des territoires où il existe souvent un seul exutoire.

Ecomaison s'inscrit pleinement dans l'accompagnement du déploiement des filières REP dans les outre mers, dont il est un des membres fondateurs des plates-formes régionales spécifiquement créées afin de porter les actions communes des éco-organismes dans ces territoires. Ainsi, à l'occasion du démarrage de la nouvelle feuille de route transversale pour la période 2022-2024, 8 actions ont été identifiées afin qu'elles puissent être collectivement portées par l'ensemble des structures adhérentes à cette démarche :

- Action n°1 : Créer un climat propice au déploiement local des filières REP
- Action n°2 : Favoriser le réemploi et la réutilisation
- Action n°3 : Favoriser le développement de solutions locales de valorisation, y compris énergétique
- Action n°4 : Accompagner le développement des transports inter-DROM-COM
- Action N°5 : Favoriser le déploiement de points d'apports volontaires multi-filières, ainsi que l'offre d'enlèvement multi-flux dans les territoires
- Action N°6 : Mettre en œuvre une communication multi-filières auprès de la population d'Outre-mer
- Action N°7 : Lutte contre les non-contributeurs
- Action N°8 : Gestion des conséquences des phénomènes naturels extrêmes

Ce plan a vocation à présenter, en cohérence avec cette feuille de route, la stratégie d'Ecomaison pour lever ces freins, dans l'objectif de prévenir la production de déchets issus d'articles de bricolage et de jardin en renforçant le réemploi (I). Les leviers de la formation et de l'appui local seront notamment activés et feront l'objet d'une stratégie spécifique (II). Il s'agira enfin de proposer des pistes d'amélioration des performances de collecte, de recyclage et de valorisation dans les collectivités ultramarines (III).

Afin d'assurer la mise en œuvre des différents plans outre-mer portés par Ecomaison, un poste de responsable DROM COM a été recruté en juin 2023. Il aura pour mission de mettre les moyens nécessaires au bon déploiement de ce plan sur chaque territoire et sur chaque filière.

I. Prévenir la production de déchets en renforçant le réemploi et la réparation

L'ambition d'Ecomaison sur les territoires ultra-marins portera en premier lieu sur la prévention et le réemploi des articles de bricolage et jardin au niveau local. Dans cet objectif, Ecomaison souhaite accompagner le développement des acteurs du réemploi en renforçant et en améliorant leur approvisionnement, mais aussi constituer une offre locale de réparation via la création d'un réseau de réparateurs agréés et le déploiement du fonds de réparation Articles de Bricolage et de Jardin (cat.3 et 4).

Le recours au réemploi au niveau local permet en effet de répondre à deux enjeux que sont la réduction de la production de déchets sur ces territoires et la réduction de la dépendance liée à l'approvisionnement extérieur en matières premières et en produits finis.

Plusieurs axes d'actions sont ainsi prévus :

I.1. Accentuer la communication grand public en faveur du don, notamment au travers d'actions de communication communes pilotées au sein de la plateforme inter-filières REP

La sensibilisation du grand public aux enjeux du don et du réemploi au moyen de campagnes de communication territorialisées est primordiale. En concertation avec les acteurs locaux, Ecomaison souhaite mobiliser des campagnes au plus près des usages et références culturelles des habitants des territoires d'Outre-mer. Cela suppose une collaboration avec les facilitateurs et acteurs locaux pour trouver les bons messages, les bons supports (physiques ou numériques) et prévoir des adaptations linguistiques le cas échéant. Ecomaison s'attachera à adapter sa communication selon les territoires afin de prendre en compte les diversités de mode de collecte. Ce travail sera aussi inscrit à l'ordre du jour de la plateforme inter-filières.

L'utilisation d'applications digitales dédiées apparaît comme une solution pertinente, en particulier pour les produits du quotidien, tels que les articles de bricolage et de jardin.

L'application OTRI constitue un exemple de ce qui peut être développé dans ces territoires, dans une logique de collaboration multi éco-organismes. Cette application permet au consommateur de disposer d'un portail commun lui permettant d'accéder à l'ensemble des solutions de collecte existantes sur son territoire.

Cette application en cours de développement pour la Martinique, fait suite à une enquête consommateur réalisée en 2020 afin de connaître les pratiques et habitudes de tri des Martiniquais. Les conclusions de cette enquête ont mis en évidence le besoin de renseigner le grand public sur les solutions locales de don, réemploi, collecte et recyclage pour toutes les filières REP, en simplifiant et regroupant ces messages sur une seule application mobile. Pilotée et financée par la plateforme inter-filières REP dans le cadre de la feuille de route précitée, cette application fait désormais l'objet d'une réflexion pour une déclinaison en Guadeloupe et en Guyane.

De même, le site dechets-rep.com est un outil mobilisé par les habitants de la Réunion et Mayotte, spécialement conçu pour les informer sur les solutions de collecte et de tri pour chaque filière REP, en ayant recours à des messages sur la prévention, le don et le réemploi.

I.2. Permettre aux structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) de collecter le flux repris par les distributeurs dans le cadre de leur obligation de reprise, et dans les déchèteries via les espaces de don/réemploi existants

Plusieurs pistes en lien avec les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sont par ailleurs identifiées pour prévenir la production de déchets. Afin de permettre aux structures de l'ESS de collecter un flux plus important, Ecomaison s'emploiera à mettre systématiquement à leur disposition des contenants facilitant une collecte préservante à travers une diversité de points de collecte, comme les magasins.

Auprès des déchèteries, l'accent sera là aussi mis sur le réemploi en incitant financièrement les collectivités à investir sur une **zone de réemploi en haut de quai**. Ces dispositions sont prévues dans le contrat collectivités et la mise à disposition d'une zone réemploi sera encouragée dans le cadre du déploiement dans les collectivités. A ce titre, la création prévue en 2022 et 2023 de huit nouvelles déchèteries dotées d'espace de « don » sur le territoire de Guadeloupe sera un véritable levier dans l'accroissement des volumes concernés par le don et la réutilisation.

I.3. Permettre aux structures de l'ESS de bénéficier des soutiens sur les tonnes réemployées prévus par la convention-type Ecomaison, avec une majoration des soutiens multipliés par 2,4 (même coefficient de majoration que les soutiens opérationnels apportés aux collectivités)

Cette majoration sur les soutiens sur les tonnes réemployées doit permettre de favoriser le développement d'acteurs locaux du réemploi et de lever les freins spécifiques à ces territoires. Cette majoration peut en effet faciliter l'amorçage de projets en création.

Toutes les ESS en convention avec Ecomaison peuvent bénéficier des forfaits dévolus aux ESS à l'instar du forfait équipement de 500€ par an et par structure pour l'achat d'outils ou d'équipement favorisant le réemploi (traçabilité, stockage préservant, tri, complétude, contrôle qualité).

Notons que le multiplicateur 2,4 ne s'applique pas à ce forfait ni à celui sur les opérations ponctuelles de sensibilisation ou sur l'accès au gisement.

De plus, dans le cadre du conventionnement avec les têtes de réseaux (ex : Emmaüs France), il sera attendu un axe de développement favorable à la formation ou à la professionnalisation des associations membres de leurs réseaux, sur ces territoires. La convention cadre avec Emmaüs France 2022-2023 signée l'an dernier prévoit bien d'avoir des actions d'accompagnement en 2023 aux structures Emmaüs sur ces territoires.

Des webinaires d'information à destination des acteurs de l'ESS ont été également organisés en vue d'informer ces derniers sur les modalités de partenariats avec Ecomaison, et en particulier les avantages de la contractualisation préalable à la création ou à la structuration d'une offre de réemploi locale. Ces webinaires seront également reproduits en 2023 notamment.

Des sessions d'informations sur chaque territoire, en partenariat avec les organismes locaux de type CRESS, et organisées par les facilitateurs, pourront par ailleurs compléter la communication digitale.

I.4. Organiser des collectes expérimentales ou évènementielles pour réemploi

Outre la **majoration des soutiens**, Ecomaison envisage de mettre en place *a minima* une expérimentation de collecte pour le réemploi mobilisant acteurs associatifs, entreprises et institutionnels, au cours de son agrément. A titre d'exemple, sur certains territoires, il pourra être envisagé une action de collecte des articles de bricolage et de jardin réemployés avec une sensibilisation des agents territoriaux.

I.5. Mise à disposition de la plateforme du don pour les invendus des entreprises et à destination des acteurs de ESS

Au-delà de la collecte d'objets usagés et leur détournement systématique vers le réemploi, nous continuerons à rendre disponible sur ces territoires notre **plateforme du don aux entreprises** souhaitant orienter leurs invendus vers les associations de la solidarité et du réemploi. Le cas échéant, si la plateforme ne permet pas de répondre au besoin, Ecomaison continuera à jouer un rôle de facilitateur entre les acteurs du neuf et de l'occasion (Ex : Ecomaison a facilité sur l'ameublement la mise en relation entre Emmaüs et les enseignes Kit'M, à la Réunion sur le don de meubles usagés).

I.6. Réalisation d'une étude réemploi sur chaque DROM/COM

Une étude sera lancée afin d'identifier les acteurs du réemploi sur chaque DROM/COM, en lien avec les CRESS (Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire), l'ADEME et l'Observatoire du Réemploi. L'objectif sera de définir l'état de l'art du réemploi sur chaque territoire, comprendre l'organisation de ces structures, et identifier les éventuels freins et leviers pour développer le réemploi et la contractualisation avec Ecomaison. A noter que les facilitateurs sont en lien avec les CRESS de leur territoire (sauf en Martinique où il n'y a pas de CRESS).

A la Réunion, la CRESS est actuellement en cours d'élaboration de sa Stratégie Régionale pour l'ESS (SRESS) pour la période 2022-2025. Notre facilitateur travaille en étroite collaboration avec elle pour y intégrer le volet réemploi au sein des filières REP comme axe de travail.

Par la suite, en fonction des conclusions de cette étude préliminaire, un appel à projet pourra être lancé dans le cadre de la plateforme inter-filières REP de façon à mutualiser les gisements et contribuer à la professionnalisation des acteurs du réemploi, notamment sur les territoires marqués par l'absence de structures de l'ESS. L'appel à projet pourrait in fine déboucher sur un accompagnement rapproché des porteurs de projet, comme une assistance à maîtrise d'ouvrage, sur les aspects juridiques, le montage financier, la formation, le recrutement, jusqu'au démarrage opérationnel.

Fort de l'ensemble de ces actions, Ecomaison, se fixe comme objectif de doubler les tonnes réemployées sur ces territoires à mi-agrément et les tripler sur la fin d'agrément, par rapport à la première année.

I.7. Appel à projet ponctuel pour le renforcement des structures de l'ESS

Après plusieurs échanges avec les directions régionales de l'ADEME des territoires ultra-marins, Ecomaison a décidé d'acter un lancement d'un appel à projet (modalités à déterminer), à minima, pour l'année 2024 visant à financer des acteurs du réemploi qui démarrent une activité sociale et solidaire sur la REP ABJ (cat.3 et 4), ou qui ont besoin d'un financement ponctuel pour renforcer leur activité sur cette même REP.

Ce financement exclusivement dédié aux ESS ultramarines pourrait permettre d'accompagner jusqu'à 10 acteurs du réemploi à hauteur de 2 500 euros, et pour une enveloppe globale de 25 000 euros.

I.8. Constitution de réseaux locaux de réparateurs agréés et déploiement du Fonds Réparation ABJ (cat.3 et 4)

Concernant le déploiement du Fonds réparation ABJ (cat.3 et 4) dans les DROM-COM, notre stratégie va consister à échanger prioritairement et en tout premier lieu avec les chambres des métiers (CMA) des territoires ultramarins puis, dans un second temps, avec les chambres régionales d'économie sociale et solidaire (CRESS). L'appui des CMA est indispensable pour, dans un premier temps, dresser un état des lieux des acteurs de la réparation sur leur territoire, et dans un second temps, communiquer auprès de ces acteurs sur nos modalités de partenariats.

Une première visioconférence a eu lieu le 16 novembre 2023 a permis de s'accorder d'ores et déjà sur un mode opératoire avec les CMA de La Réunion et Mayotte quant à la meilleure façon de sensibiliser leurs adhérents aux trois fonds Réparation d'Ecomaison, d'identifier celles et ceux susceptibles d'être labellisés et de constituer le réseau de réparateurs envisagé, et de définir un timing idoine pour lancer les bonus réparation.

La CMA de La Réunion nous a indiqué qu'elle a un vivier de 700 à 1200 artisans réparateurs sur son territoire. Un annuaire de la réparation existe déjà sur place depuis 2014. Il a été décidé, en accord avec elle, de fixer un déploiement du fonds réparation à compter du 1^{er} semestre 2024, à La Réunion. Dans l'intervalle et en synergie avec notre facilitateur local (le SICR), elle procédera à un travail préalable d'identification et d'approche de ses adhérents potentiellement concernés par nos trois fonds Réparation. Elle enverra donc un mailing et un courrier à ses adhérents pour leur expliquer le périmètre de nos fonds réparation et pour leur demander de solliciter une labellisation auprès d'Ecomaison, pendant le S1 2024.

La CMA de Mayotte nous a expliqué que le travail de labellisation serait nettement plus long et compliqué sur son territoire. D'emblée, elle a écarté le positionnement de ses adhérents sur certains produits retenus par Ecomaison pour faire l'objet de prestation de réparation (dont les barbecues et parasols pour un usage non-professionnel) étant entendu que les artisans mahorais n'ont ni l'antériorité, ni l'expérience propres à réparer ces produits. D'autre part, elle nous a mis en garde concernant la très faible maîtrise des outils numériques chez les artisans mahorais, mais également le faible nombre d'artisans déclarés (beaucoup d'artisans exercent de façon informelle sur le territoire). La labellisation des réparateurs mahorais sur nos gisements ABJ, JJ et EA sera sans doute plus longue à Mayotte qu'elle ne le sera à La Réunion.

Malheureusement, les CMA du bassin Caribéen et Atlantique n'ont pas assisté à la visioconférence à laquelle elles étaient invitées, le 16 dans l'après-midi. Néanmoins, la Région Guadeloupe et la Collectivité de Saint-Martin étaient présentes à cette visioconférence. Un nouveau webinaire Réparation à destination des CMA du bassin Caribéen et Atlantique a été organisé le 08 décembre dans l'après-midi. La CMA de Guyane s'était inscrite mais ne s'est finalement pas connectée. Aucune autre CMA caribéenne / atlantique n'était présente.

Nous avons prévu d'organiser une troisième visioconférence au T1 2023 à l'attention des CMA du bassin Caribéen / Atlantique.

II. Formation et appui local

Le plan de prévention et de gestion des déchets doit nécessairement passer par de la mobilisation de ressources locales et de la formation continue des relais locaux.

A ce titre, des conventions annuelles avec des représentants locaux ou « facilitateurs » sont ainsi prévues pour chaque territoire ultramarin, afin de relayer les messages d'Ecomaison, de déployer les filières et de faciliter les échanges réguliers et de proximité avec les acteurs locaux. Leur mobilisation

est indispensable et devra être renforcée notamment sur l'appui à la structuration du réemploi et l'inter-filières.

Afin de relayer les messages d'information nationaux et les adapter aux contextes locaux, des webinaires dédiés aux territoires ultramarins continueront à être organisés avec les facilitateurs locaux vers différentes cibles : collectivités, association ou entreprises. Des sessions de formations aux consignes de tri d'Ecomaison seront ainsi dispensées par les facilitateurs auprès des agents de déchèteries des collectivités, en adaptant les supports fournis par Ecomaison au contexte de chaque territoire.

En pratique, déjà quatre webinaires spécifiques aux DROM COM ont été proposés en juillet 2022 à destination des collectivités et metteurs en marché de la zone Caraïbes d'une part (Guadeloupe, Martinique, Guyane) et la zone Océan Indien d'autre part (Réunion, Mayotte) pour préciser les contours et le déploiement des nouvelles filières. De nouveaux sont programmés en 2023 vers les différentes cibles de la REP.

Les facilitateurs locaux sont accueillis en Hexagone au moins une fois par an avec une journée entière de formation avec l'ensemble des services d'Ecomaison. La dernière en date s'est tenue le 05/04/2022 et était consacrée plus particulièrement aux nouvelles filières. Les prochaines seront l'occasion de réaliser des visites de terrain sur des installations de tri, de recyclage et de valorisation et des rencontres avec des acteurs du réemploi afin de proposer des bonnes pratiques transposables intégralement ou en partie sur leurs territoires. Des journées en Hexagone se sont tenues en avril avec les facilitateurs, incluant un parcours de visites terrain auprès de nos partenaires.

Par ailleurs, Ecomaison entend poursuivre son engagement dans le financement et la participation aux plateformes inter-filières REP, en intégrant la filière ABJ dans le cadre de la nouvelle feuille de route 2022-2024, définie en concertation avec l'ADEME et le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires.

III. Améliorer les performances de collecte, recyclage et valorisation

Au-delà de la prévention, il est attendu à terme que les performances de collecte et recyclage soient équivalentes entre l'hexagone et les territoires ultra-marins. Le cahier des charges définit sans distinction de lieu d'atteindre d'une part, un taux minimal de collecte de matériels de bricolage de 13% en 2024 et 25% en 2027, d'autre part, de recyclage avec 55% des quantités collectées non réemployées en 2024 et 65% en 2027. Pour les produits destinés à l'entretien et à l'aménagement du jardin, l'objectif du taux de collecte est de 13% en 2024 et 20% en 2027 et de 40% en 2024 et 55% en 2027 pour le

recyclage. Ecomaison travaillera de concert avec les acteurs locaux à trouver les solutions appropriées à la problématique des dépôts sauvages.

III.1 Le déploiement d'une collecte séparative : facteur clé de succès à l'atteinte des objectifs

Fort de ces 8 années d'expérience dans le déploiement de solutions de collecte dans les DROM-COM, Ecomaison a acquis la conviction que le levier particulièrement efficient pour envisager une solution de recyclage et de valorisation réside dans la capacité à capter les déchets dans le cadre de solutions de collectes séparées, notamment dans les déchèteries publiques et demain, dans le cadre de la reprise par les distributeurs. Cela permet de se substituer à la collecte en porte à porte en mélange qui reste encore la norme dans ces territoires.

Concrètement, en termes de collecte auprès des collectivités, Ecomaison souhaite généraliser le schéma cible « déchèterie publique », à savoir à minima une benne collectant séparément les ABJ de grande taille avec les DEA, et un espace réemploi qui permet de détourner de la benne les petits objets. Avec le déploiement des nouvelles filières, Ecomaison projette de mutualiser la collecte entre ses différentes filières agréées autant pour simplifier le geste de tri que pour permettre de collecter correctement les flux sous son agrément. Depuis août 2022, Ecomaison a communiqué à l'ensemble des collectivités (Hexagone et DROM COM) l'ouverture de la signature des contrats avec les soutiens associés. Les facilitateurs locaux ont pour rôle de convaincre également les collectivités à contractualiser. Dès la signature du contrat, les collectivités indiquent dans le Système d'information Ecomaison la date souhaitée de démarrage opérationnelle. Ce principe est équivalent sur l'Hexagone et sur les territoires ultra-marins.

Cette ambition sera particulièrement accentuée sur les territoires ultra-marins dont la marge de progression est importante. Sans cet engagement dans ce schéma de collecte séparée, il est probable que les performances attendues demeurent bien en deçà des objectifs fixés et que les coûts de gestion (collecte et traitement) de ces flux restent alors à la charge exclusive des collectivités. A cet égard, l'objectif est de contractualiser avec toutes les collectivités ultramarines et de couvrir 100 % des déchèteries en opérationnel, de manière qu'Ecomaison couvre 100 % des coûts de gestion de ces flux, permettant ainsi de garantir à la collectivité un reste à charge nul sur les déchets soumis aux agréments.

Il est évident que cette ambition portée se fera en concertation avec chacune des collectivités territoriales, Ecomaison s'inscrivant totalement dans le respect des prérogatives des collectivités en matière de gestion des déchets.

Additionnellement, le **développement de la reprise chez les distributeurs** sera privilégié pour collecter des flux vers le réemploi ou à défaut des produits usagés. Les distributeurs joueront le rôle de nouveaux points de maillage, nécessaires, au regard du faible nombre de déchèteries et de la pratique des encombrants favorables au dépôt sauvage. Le développement de ce maillage de proximité devra aussi permettre de faciliter la collecte dans des

zones enclavées et plus difficiles d'accès dans des territoires insulaires. Dans ce cadre, Ecomaison accompagnera le développement de la reprise chez des distributeurs comme c'est le cas pour la filière des éléments d'ameublement et encouragera également ceux qui ne seraient pas concernés par les seuils de la reprise. En pratique, cela peut se traduire par des collectes ponctuelles ou des seuils d'enlèvement revus à la baisse. Plusieurs franchisés des grandes surfaces de bricolage et de négoce ont été approchés pour organiser des collectes saisonnières spécifiquement lorsque le renouvellement des aménagements de jardin est fort. Ces produits, particulièrement exposés aux éléments sous ces latitudes doivent en effet être régulièrement réparés ou renouvelés.

Les grandes enseignes spécialisées du bricolage ainsi que les enseignes de jardinerie nous ont remonté à ce jour :

- 20 magasins sous reprise à la Réunion
- 10 magasins sous reprise en Martinique
- 12 magasins sous reprise en Guadeloupe
- 7 magasins sous reprise en Guyane

Au cours du premier semestre 2023, Ecomaison a lancé deux appels d'offres (AO) relatifs à cette collecte préservante des ABJ (cat.3 et 4) de moyenne et petite taille :

- **AO n°1** : Fabrication/location de caisses-palettes pour la collecte des ABJ (cat.3 et 4)
- **AO n°2** : Mise en place de ces caisses-palettes, enlèvement et transport. Territoires concernés : Métropole et DROM-COM. Durée des contrats : 3 ans renouvelables 2 fois 1 an. Démarrage opérationnel des prestations : T2 2023
-

Parallèlement au lancement de ces marchés, Ecomaison a travaillé activement à contractualiser et activer des points d'enlèvement chez tous ses distributeurs (adhérents Ecomaison) ABJ (cat.3 et 4) soumis à obligation de reprise, dans les DROM-COM.

Pour l'ensemble de ces distributeurs hexagonaux et ultramarins, une stratégie en trois temps a été privilégiée :

- 1) L'envoi gratuit à ces distributeurs de bornes de collecte dédiées en carton Ecomaison + un totem Ecomaison à disposer en devanture de magasin (front) pour la collecte des ABJ (cat.3 et 4) (1 borne) à des fins de réemploi et réutilisation ;
 - 2) L'appairage systématique de tous ces distributeurs ABJ (cat.3 et 4) avec un acteur de l'ESS conventionné chez Ecomaison sur ces filières REP afin de leur réserver tous les gisements collectés à des fins de collecte pour réemploi ;
 - 3) Si le point de collecte est trop éloigné de l'ESS la plus proche ou que l'ESS n'est pas intéressée, alors Ecomaison prévoit la prise en charge de la collecte par l'opérateur notifié via l'AO n°2.
- Pour la filière REP des ABJ (cat.3 et 4), cette stratégie est actuellement déployée dans tous les DROM-COM. Pour la filière REP des Articles de Bricolage et de

Jardin (cat.3 et 4), cette stratégie sera progressivement déployée dans tous les DROM-COM à partir de janvier 2024.

Au-delà de ce cadre, **des collectes ponctuelles et événementielles multi-filières** pourront être organisées dans les DROM COM, sur le modèle de la tournée Kay Pwop en Martinique en vigueur depuis 2020, la "Caravane de la Réparation" en Guyane depuis 2021, ou encore l'opération de nettoyage du cirque de Mafate à la Réunion réalisée en 2020 et 2021. Ces collectes seront organisées et mutualisées pour l'ensemble des filières sous agrément Ecomaison, voire avec les autres filières REP via le pilotage des facilitateurs locaux.

Identifier les événements locaux et proposer de s'y associer peut-être la clé pour sensibiliser correctement les acteurs, plutôt que de créer des événements *ad hoc*. Les facilitateurs participent d'ailleurs à une majorité des événements relatifs à l'environnement ou aux déchets afin de sensibiliser et informer le grand public sur les filières REP, du type SERD (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets), Salon de l'Ecologie à la Réunion, Colloque Déchets et Economie Circulaire en Guyane, Journée Business Attitude à Saint Martin, Salon de l'agriculture en Martinique...

Dans la mesure du possible, les collectes ponctuelles seront en priorité solidaires avec le cas échéant la mobilisation d'un acteur du réemploi local pour sensibiliser au bon geste de tri et pour collecter la part réemployable. La part non réemployable serait alors collectée dans une benne dédiée mobilisée sur l'évènement. Là encore, le rôle des facilitateurs locaux sera crucial.

Il pourrait aussi être imaginé de consacrer des communications fortes sur certaines périodes, ex: «le mois de l'ABJ» au printemps pour collecter en particulier les articles de bricolage et jardin sur des points dédiés où des contenants seront mis à disposition.

Concrètement, notre position est bien d'effectuer majoritairement sur les territoires où le gisement de déchets est faible, de la collecte événementielle ou saisonnière plutôt que d'avoir un point de collecte permanent peu pourvu. Cela permet de mieux massifier la matière, de s'assurer d'une qualité de matière supérieure et d'avoir un temps fort de collecte.

En parallèle, nous allons continuer à étudier les collectes alternatives telles que proposées, par exemple, par la filière DEEE en Guyane afin de mutualiser la logistique de collecte. Il semble en effet pertinent d'associer les efforts entre les éco-organismes pour faire en sorte que la massification et la collecte de plusieurs déchets des filières REP diffus soient écologiquement et économiquement pertinents.

Les territoires où les points de collecte sont les plus rares et éparés au regard de la densité de population seront ciblés en priorité.

Exemples de collectes ponctuelles, réalisées sur le département de la Réunion et en Martinique





III.2 Le traitement : un enjeu et une opportunité de développement et de création de valeur localement

Au niveau du traitement, à l'exception du département de la Martinique et très prochainement de la Réunion, le mode de traitement largement utilisé reste l'enfouissement. L'enjeu majeur en Outre-mer est donc le développement d'exutoires alternatifs à l'enfouissement, pourvoyeurs d'emplois locaux et favorables au renforcement l'autonomisation énergétique, de ces territoires.

Les différentes analyses de cycle de vie menées par Ecomaison en 2020 pour la filière DEA, pour les 4 principaux départements ultramarins (Guadeloupe, Martinique, Guyane, la Réunion et Mayotte) ont montré que la valorisation énergétique locale des gisements de DEA résiduels (c'est-à-dire les gisements non destinés au réemploi et/ou la réutilisation) demeurerait préférable au transfert en Hexagone de ces mêmes produits.

Afin de compléter cette première analyse, il conviendra de compléter ces ACV afin d'y intégrer la filière ABJ.

Ecomaison fait le constat (au même titre que d'autres éco-organismes au demeurant) du faible nombre d'opérateurs en capacité de gérer ses déchets REP dans les territoires précités et ne se satisfait évidemment pas de cette situation.

Les raisons sont multiples et tiennent d'abord au fait que ces territoires sont les plus petits (en superficie, en démographie et en foncier) des sept DROM-COM où nous opérons. La somme, la pluralité et le volume des déchets REP que ces opérateurs de collecte, de tri et de traitement doivent gérer sont d'évidence conséquents et délicats pour ces opérateurs. Tous n'ont pas la rubrique ICPE correspondante, et beaucoup sont au final des TPE ou des PME avec des moyens matériels parfois limités, des ressources réduites, et doivent fonctionner à flux tendus.

Ils n'ont pas toujours le temps et la technicité pour répondre à tous nos appels d'offre. D'où le fait qu'ils préfèrent négocier avec nous, de gré à gré, sur des prestations de collecte / préparation / réemploi / valorisation / export (rapatriement vers l'Hexagone) mieux dimensionnées à leurs capacités et leurs savoir-faire.

Aussi, nous considérons que l'allotissement de nos marchés constitue une première réponse de nature à contractualiser avec ces opérateurs. De même, le recours à des marchés de gré à gré permet d'avancer rapidement avec eux et d'aller vers davantage de progressivité dans les prestations que nous voulons leur confier sur du moyen et long terme. Enfin, les AMI que nous envisageons de lancer sur l'innovation en matière de traitement local des déchets leur permettront (nous l'espérons) de revoir leur process et leur organisation pour accroître leur offre servicielle.

Pour ce qui est de Saint-Pierre et Miquelon, Ecomaison travaille activement avec les autres éco-organismes de l'inter-filière REP, à structurer rapidement la

Plateforme Inter-filière REP, organiser l'évacuation (rapatriement vers l'Hexagone pour valorisation matière ou énergétique) des déchets REP présents sur l'archipel et mettre en commun les études en cours.

Dans le contexte de crise énergétique que la France traverse actuellement, il apparaît qu'une solution de valorisation énergétique des déchets à fort pouvoir calorifique inférieur (PCI) non réemployables ou non recyclables peut constituer une solution pertinente. En effet, elle permet d'assurer une production énergétique locale venant en substitution de combustibles fossiles rendus chers et environnementalement impactant. Pour cette raison, la stratégie d'Ecomaison continuera à identifier et valoriser tout projet de recyclage mais également de valorisation énergétique, notamment ceux des combustibles solides de récupération (CSR), qui demeurent une solution nécessaire en substitution de l'élimination. Concrètement, à la Réunion, Ecomaison s'est positionné autour du projet de fabrication de CSR porté par le Groupe SUEZ. Aussi, Ecomaison participera à l'ouverture du nouvel exutoire RUNEVA, porté par le Syndicat ILEVA.

Enfin, il est à noter que tout porteur de projet ultramarin peut répondre à nos appels à projets Innovation. Ces AAP visent à aider financièrement l'industrialisation et l'exploitation de projets de valorisation matière ou énergétique. Notre objectif est de favoriser l'innovation dans des projets à différents niveaux de TRL (prototypage, expérimentation de projets pilotes ou démonstrateurs ou application de projets finis directement dans notre schéma opérationnel). Le prochain appel à projets Innovation aura lieu en mars 2023.

A titre d'exemple, l'appel d'offre national lancé début 2021 par Ecomaison pour la recherche de nouveaux exutoires a permis de retenir et soutenir un projet de pyro-gazéification en Martinique, via des soutiens à la Recherche et Développement. Il permettra de valoriser énergétiquement une majorité des flux collectés par Ecomaison à l'horizon 2024. Un nouvel appel d'offres national a été lancé en 2022 pour la recherche de nouveaux exutoires de préparation et valorisation, à destination des DEA, ABJ et Jouets. Ecomaison s'appuiera sur chaque projet et outil industriel local permettant de recycler et valoriser les flux collectés dans le cadre de son agrément.

IV. Calendrier prévisionnel récapitulatif

2022 :

- Août 2022 : Ouverture de la contractualisation avec les collectivités sur les nouvelles filières
- Fin novembre : speed-meeting en visio avec ESS France et les CRESS à destination des territoires d'outre-mer
- T4 2022 : préparer le déploiement de la reprise chez les distributeurs
- T4 2022 : proposition d'une étude à la plateforme interfilières et à l'ADEME sur le réemploi courant 2023
- T4 2022 : présenter la plateforme du don aux facilitateurs pour relais en local auprès des Distributeurs et ESS

2023 :

- A partir du S1 2023 : conventionnement avec les acteurs de l'ESS du réemploi avec majoration sur l'€/T réemploi
- S1 2023 : AAP innovation multi-filières
- S1-S2 2023 : Lancement des AO Logistique + Traitement pour Mayotte et St Martin
- Courant 2023 : Campagne de communication nationale grand public, multi-filière
- S2 2023 : Lancement des AO Logistique + Traitement pour la Réunion, Guadeloupe et Guyane
- T3-T4 2023 : Etude réemploi DROM COM au sein de la plateforme interfilière
- Courant 2023 : webinars spécifiques à l'attention de collectivité, entreprise ou ESS.
- T2 2023 : Accueil/formation des facilitateurs et visites terrains
- T4 2023 : Présentation du Fonds Réparation ABJ (cat.3 et 4) aux CMA ultramarines
-

2024 :

- S1 2024 : Lancer un AAP pour accompagner les porteurs de projet ESS sur ces territoires
- T3 2024 : Compléter les ACV DROM COM sur la collecte et le traitement des ABJ
- S2 2024 : Adapter le schéma opérationnel en Martinique à la suite de la mise en service de l'unité de pyro-gazéification

2025 :

- [Bilan contractualisation avec les opérateurs de collecte et de traitement à destination de la DGPR](#)

2026, 2027 :

- En fonction de l'attente des objectifs à mi-agrément, la trajectoire précédente sera prolongée ou renforcée.

V. Plan d'actions par territoire

Conformément aux lignes directrices pour la réalisation des plans outre-mer rédigées en collaboration par l'ADEME, la DGPR, la DGOM et la DEAL, Ecomaison joint concomitamment à son plan d'actions par territoire un fichier Excel regroupant :

- La liste des points de collecte identifiés sur les territoires (par origines de collecte telles que précisées en annexe de l'arrêté du 12 décembre 2022 relatif aux données des filières à responsabilité élargie des producteurs, si existantes)
- La liste des structures de réemploi et réutilisation identifiées sur les territoires
- La liste des installations de traitement identifiées sur les territoires

Cette liste correspond aux contrats que nous avons d'ores-et-déjà sur notre filière historique, éléments d'ameublement. L'objectif étant de mutualiser autant que possible les points de collecte et la liste des installations de traitement avec les nouvelles filières pour lesquelles Ecomaison est agréé. Concernant la liste des réparateurs identifiés sur les territoires, cette donnée ne peut pas être fournie en raison d'un plan d'actions Articles de Bricolage et de Jardin (cat 3 et 4) venant faire l'objet d'un passage en CiFREP (le 8 juin 2023).

La Réunion :

Fiche technique de la collectivité	
Géographie	• Île volcanique, située dans l'Océan Indien • Superficie : 2 512 km² • Relief escarpé, érosion marquée
Climat	• Climat tropical, avec 2 saisons, événements cycloniques fréquents pendant l'été austral (novembre à avril) • Fortes disparités entre la côte au vent à l'est et à l'ouest
Démographie	• Population de 861 210 habitants (2019) • Densité moyenne de 343 hab./km²
Etat du déploiement de la filière	• Nombre de collectivités (CL) : 5 • Nombre de CL sous contrat pour les DEA : 2 • Nombre de points d'enlèvements : 7 déchèteries + 4 distributeurs + 4 ESS • Tonnage DEA collecté en 2021 : 661 Tonnes
Matrice AFOM	
Atouts	• 1 réseau de 42 déchèteries avec à minima 3 DCT (déchèteries) en projet • 2 ESS membres du réseau Emmaüs + 2 ESS membre du réseau des ressourceries

	1 unité de préparation CSR en service depuis fin 2020 (INNOVEST), traitant les flux Ecomaison
Faiblesses	- Un ratio d'1 DCT pour 20 500 habitants, inférieur à la moyenne nationale (1 DCT pour 14 500 habitants en moyenne en 2019, source SINOE) - Des distributeurs sensibilisés à la reprise et au réemploi - Peu de foncier disponible chez les acteurs (ESS, distributeurs, etc) - Des contraintes foncières pour les déchèteries publiques avec une impossibilité d'extention - Absence de point de réception - Des acteurs de l'ESS qui n'ont pas forcément connaissance des nouvelles filières REP, de l'axe réemploi et/ou des outils d'accompagnement pour porter d'éventuels projets - Absence d'exutoire de recyclage des flux Ecomaison (Bois, Plastiques, Mousses) - Décalage temporel entre l'unité de préparation CSR INNOVEST et l'unité de consommation du CSR (projet de construction d'une centrale CSR porté par ALBIOMA)
Opportunités	- Un réseau de collecte en développement pour les DEA pouvant servir au déploiement rapide des filières ABJ et Jouets 1 unité de préparation et consommation de CSR prévue en 2025 (projet ILEVA) - Ce qui portera à 2 unités de préparation et consommation de CSR d'ici 2024/2025 et permettra de valoriser 100 % des flux Ecomaison, et contribuer ainsi à l'indépendance énergétique du territoire
Menaces	- Nécessité d'exporter le CSR produit actuellement ou enfouissement local sur le Nord et l'Est de la Réunion, ce qui joue en défaveur du geste de tri, suscite l'incompréhension des usagers et la non-adhésion des collectivités - Contexte politique complexe pouvant freiner la mise en œuvre des projets - Manque de porteurs de projets sur la valorisation matière, suscitant la non-adhésion des collectivités

Actions et indicateurs

	Actions	Indicateurs	Calendrier
Collecte	Contractualiser avec les 5 collectivités locales pour que le territoire soit couvert à 100% à l'horizon 2024	Nombre de contrat	S1 2023 à S2 2027
	Organiser des collectes ponctuelles et événementielles dans les communes réunionnaises	Volume et nature des articles de bricolage et de jardin collectés	S1 2024 à S2 2027
	Définir avec les EPCI les besoins éventuels de formation de leurs agents de collecte (déchèteries) et de traitement des déchets	Nature et durée des formations	S1 2023 à S2 2027
	Contractualiser avec les distributeurs pour favoriser la reprise en magasin notamment 10 en 2024 puis 20 en 2027	- Nombre de distributeurs et metteurs en marché qui contractualisent chaque année (cf. arrêté données) - Tonnage d'articles de bricolage et de jardin collectés (cf. arrêté données)	S1 2024 à S2 2027
	Contractualiser avec les acteurs de l'ESS notamment 4 en 2024 et 5 en 2027	Nombre d'acteurs de l'ESS qui ont signé la convention par an (cf. arrêté données)	S1 2023 à S2 2027
Réemploi	Identifier avec les partenaires locaux réunionnais les acteurs du réemploi		S1 2023 à S2 2027

Préparation et traitement	Fournir des outils et contenus appropriés de communication aux acteurs locaux du réemploi pour qu'ils suscitent et amplifient chez les réunionnais les ressorts émotionnels liés à la prévention des déchets, aux gestes de don et de réemploi des articles de bricolage et de jardin	• Nombres d'articles de bricolage et de jardin réemployés chaque années (cf. arrêté données)	S1 2023 à S2 2027
	Identifier puis axer notre communication auprès des prestataires réunionnais de gestion et du traitement des déchets susceptibles de devenir des futurs opérateurs Ecomaison	• Nombre de réponse à nos appels d'offre	S1 2023 à S2 2024
Communication et sensibilisation	Sensibiliser la population réunionnaise sur les enjeux du réemploi, de la reprise et de la réparation des articles de bricolage et de jardin	• Actions de communication effectuées sur le territoire	S1 2023 à S2 2027

Stratégie d'Ecomaison à la Réunion :

A la Réunion, Ecomaison traite les flux actuellement collectés sur l'unité de production de CSR locale (Innovest). Cette unité permet d'extraire la fraction métallique des DEA (pour recyclage) et le reste a vocation à être valorisé énergétiquement. A l'heure actuelle, l'exploitant de cette unité recherche des solutions à l'export car il n'y a pas d'exutoire local de valorisation à ce stade.

Une seconde unité de production et consommation de CSR verra le jour en 2024 (projet porté par le syndicat ILEVA), sur laquelle Ecomaison s'appuiera pour valoriser 100 % de ses flux. Ainsi il sera possible d'atteindre 100 % de recyclage (ferraille) et valorisation à l'horizon 2025 à la Réunion.

Martinique :

Fiche technique de la collectivité

Géographie	• Île volcanique, située dans l'archipel des Petites Antilles, dans les Caraïbes • Superficie : 1 128 km² • Relief accidenté
Climat	• Climat tropical avec 2 saisons principales • Saison sèche (Carême) de janvier à mi-avril et saison humide (hivernage) de juillet à novembre
Démographie	• Population de 364 508 habitants (2019) • Densité moyenne de 323 hab./km²
Etat du déploiement de la filière	• Nombre de CL : 1 (SMTVD) regroupant les 3 EPCI • Nombre de CL sous contrat pour les DEA : 1 --> 100 % du territoire couvert • Nombre de PDE : 10 DCT + 3 DISTRI + 2 ESS • Tonnage DEA collecté en 2021 : 1 139 Tonnes

Matrice AFOM	
Atouts	• 1 réseau de 13 déchèteries dont 10 équipées d'une benne DEA • 22 déchèteries prévues dans le PPGD • 1 unité de valorisation énergétique des ordures ménagères • 1 centrale biomasse susceptible de consommer des déchets de bois
Faiblesses	• Un ratio d'1 DCT pour 30 376 habitants, très inférieur à la moyenne nationale (1 DCT pour 14 500 habitants en moyenne en 2019, source SINOE) • Aucun nouvel investissement voté pour renforcer le réseau actuel de déchèterie du fait de la situation financière du SMTVD, malgré un réseau peu dense et les préconisations du PPGD • 1 syndicat départemental (SMTVD) peu disponible et réfractaire à valoriser la totalité des flux Ecomaison au sein de l'UIOM • Absence d'exutoire de recyclage des flux Ecomaison (Bois, Plastiques, Mousses) • Des distributeurs sensibilisés à la reprise et au réemploi
Opportunités	• Un réseau de collecte déjà déployé pour les DEA pouvant servir au déploiement rapide des filières ABJ et Jouets • Le Tri Bo Kay - TBK (dispositif de collecte de déchets multi flux itinérant en apport volontaire organisé tous les mois dans chacune des 18 communes du Nord de la Martinique) peut être envisagé comme support d'expérimentation correspondant à notre point 1.4 du plan. • Un réseau EIT (Ecologie Industrielle et Territoriale) très dynamique sur le territoire • Possibilité de valoriser énergétiquement 100 % des flux Ecomaison en local via l'UIOM dès 2022 sous réserve de l'accord du SMTVD • 1 unité de pyro-gazéification en cours de R&D, soutenue par Ecomaison, avec mise en service prévue pour le 2nd semestre 2024 • Ce qui permettra de valoriser énergétiquement les flux Bois en limitant la pression sur l'UIOM à partir du S2 2024, tout en contribuant à l'indépendance énergétique du territoire
Menaces	• Forte pression sur les exutoires de traitement locaux, en saturation depuis des mois suite à des incendies successifs en 2021/2022 (plateforme de tri des encombrants de La Trompeuse, ISDND de Petit Galion, plateforme de regroupement de Céron) • Refus du SMTVD d'accéder à l'UIOM pour valoriser la totalité des flux Ecomaison, du fait de la forte pression sur cette unité. Seuls les Matelas sont valorisés sur l'UIOM après broyage, le reste étant enfouis sur l'ISDND • Schéma opérationnel initial d'Ecomaison mis à mal par le contexte local • Arrêt de la collecte des DEA en mélange depuis le T4 2021 faute d'acceptation des DEA sur les exutoires du SMTVD (ISDND) et maintien de la collecte des bennes encombrants (où se retrouvent les DEA), ce qui joue en défaveur du geste de tri et suscite l'incompréhension des usagers

	- Situation globale très complexe, avec un stock de matelas constitué sur l'ISDND et résorbé à la fin du T2 2022 (plan d'action Ecomaison avec export en Hexagone pour valorisation énergétique) - Contexte politique très complexe freinant la bonne mise en œuvre de la filière DEA, et par répercussion les filières ABJ et Jouets
--	--

Actions et indicateurs

	Actions	Indicateurs	Calendrier
Collecte	Contractualiser avec le SMTVD pour que le territoire soit couvert à 100% à l'horizon 2024	Nombre de contrat	S1 2023 à S2 2027
	Organiser des collectes ponctuelles et événementielles dans les communes martiniquaises	Volume et nature des Articles de Bricolage et de Jardin collectés	S1 2024 à S2 2027
	Définir avec les EPCI les besoins éventuels de formation de leurs agents de collecte (déchèteries) et de traitement des déchets	Nature et durée des formations	S1 2023 à S2 2027
	Contractualiser avec les distributeurs pour favoriser la reprise en magasin notamment 5 en 2024 puis 10 en 2027	- Nombre de distributeurs et metteurs en marché qui contractualisent chaque année (cf. arrêté données) - Tonnage d'Articles de Bricolage et de Jardin collectés (cf. arrêté données)	S1 2024 à S2 2027
Réemploi	Contractualiser avec les acteurs de l'ESS notamment 3 en 2024 et 4 en 2027	Nombre d'acteurs de l'ESS qui ont signé la convention par an (cf. arrêté données)	S1 2023 à S2 2027
	Identifier avec les partenaires locaux martiniquais les acteurs du réemploi		S1 2023 à S2 2027
	Fournir des outils et contenus appropriés de communication aux acteurs locaux du réemploi pour qu'ils suscitent et amplifient chez les martiniquais les ressorts émotionnels liés à la prévention des déchets, aux gestes de don et de réemploi des articles de bricolage et de jardin	Nombres d'articles de bricolage et de jardin réemployés chaque années (cf. arrêté données)	S1 2023 à S2 2027
Préparation et traitement	Identifier puis axer notre communication auprès des prestataires martiniquais de gestion et du traitement des déchets susceptibles de devenir des futurs opérateurs Ecomaison	Nombre de réponse à nos appels d'offre	S1 2023 à S2 2024
	100 % de recyclage (feraille) et valorisation à l'horizon 2024 (sous réserve d'acceptation du SMTVD)		
Communication et sensibilisation	Sensibiliser la population martiniquaise sur les	Actions de communication	S1 2023 à S2 2027

	enjeux du réemploi, de la reprise et de la réparation des articles de bricolage et de jardin	effectuées sur le territoire
--	--	------------------------------

- **Stratégie d'Ecomaison en Martinique :**

En Martinique, l'objectif, après extraction de la fraction métallique pour recyclage, est de valoriser énergétiquement l'ensemble des flux collectés par Ecomaison sur l'usine d'incinération des ordures ménagères locale. A ce jour, seuls les matelas y sont valorisés (après pré-broyage).

Des discussions sont en cours avec le SMTVD (Syndicat Mixte Départemental de Traitement et Valorisation des Déchets) pour valoriser 100 % des flux collectés par Ecomaison dans cette unité à court terme. A moyen terme (horizon S2 2024), Ecomaison valorisera les DEA, ABJ et Jouets en BOIS dans l'unité de préparation CSR et pyro-gazéification, en cours de R&D.

Cela permettra d'atteindre 100 % de recyclage (ferraille) et valorisation à l'horizon 2024 en Martinique.

Guadeloupe :

Fiche technique de la collectivité

Géographie	• Archipel volcanique, située dans l'archipel des Petites Antilles, dans les Caraïbes • Superficie : 1 628 km² • Relief accidenté
Climat	• Climat tropical avec 2 saisons principales • Saison sèche (Carême) de janvier à juin et saison humide (hivernage) de juillet à décembre
Démographie	• Population de 384 239 habitants (2019) • Densité moyenne de 236 hab./km²
Etat du déploiement de la filière	• Nombre de CL : 6 • Nombre de CL sous contrat pour les DEA : 6 --> 100 % du territoire couvert • Nombre de PDE : 12 DCT + 1 DISTRI + 0 ESS • Tonnage DEA collecté en 2021 : 952 Tonnes

Matrice AFOM

Atouts	• 1 réseau de 12 déchèteries équipées d'une benne DEA --> 100 % des déchèteries couvertes, et 100 % des îles desservies • 8 DCT en projet en 2022/2023 avec un espace "donnerie" (réemploi)
Faiblesses	• Un ratio d'1 DCT pour 19 212 habitants d'ici fin 2023, inférieur à la moyenne nationale (1 DCT pour 14 500 habitants en moyenne en 2019, source SINOE) • Des distributeurs sensibilisés à la reprise et au réemploi • Aucune ESS sous contrat Ecomaison • Absence d'exutoire de recyclage des flux Ecomaison (Bois, Plastiques, Mousses) • Aucun exutoire de valorisation énergétique
Opportunités	• Un réseau de collecte déjà déployé pour les DEA pouvant servir au déploiement rapide des filières ABJ et Jouets • 1 unité de préparation de CSR (projet porté par le SINNOVAL) et 1 unité de consommation de CSR (conversion d'une centrale thermique charbon / bagasse en centrale biomasse (projet ALBIOMA)) prévues en 2025 • Ce qui permettra à l'horizon 2025 de recycler (feraille) et valoriser 100 % des flux Ecomaison en local, tout en contribuant à l'indépendance énergétique du territoire
Menaces	• Dans l'attente de la mise en service des projets de valorisation, seule la fraction métallique des flux Ecomaison est extraite pour recyclage à l'export, • Le reste est enfouï sur l'ISDND local, ce qui joue en défaveur du geste de tri, et peut susciter l'incompréhension et la réticence des usagers vis-à-vis des filières REP et solutions de collecte séparée proposées • Projet ALBIOMA en réflexion depuis plusieurs années déjà --> incertitude sur les délais de mise en œuvre

Actions et indicateurs

	Actions	Indicateurs	Calendrier
Collecte	Contractualiser avec les 6 collectivités locales pour que le territoire soit couvert à 100% à l'horizon 2024	• Nombre de contrat	S1 2023 à S2 2027
	Organiser des collectes ponctuelles et événementielles dans les communes guadeloupéennes	• Volume et nature des articles de bricolage et de jardin collectés	S1 2024 à S2 2027

Réemploi	Définir avec les EPCI les besoins éventuels de formation de leurs agents de collecte (déchèteries) et de traitement des déchets	Nature et durée des formations	S1 2023 à S2 2027
	Contractualiser avec les distributeurs pour favoriser la reprise en magasin notamment 6 en 2024 puis 12 en 2027	- Nombre de distributeurs et metteurs en marché qui contractualisent chaque année (cf. arrêté données) - Tonnage d'articles de bricolage et de jardin collectés (cf. arrêté données)	S1 2024 à S2 2027
	Contractualiser avec les acteurs de l'ESS notamment 2 en 2024 et 4 en 2027	Nombre d'acteurs de l'ESS qui ont signé la convention par an (cf. arrêté données)	S1 2023 à S2 2027
	Identifier avec les partenaires locaux guadeloupéen les acteurs du réemploi		S1 2023 à S2 2027
	Fournir des outils et contenus appropriés de communication aux acteurs locaux du réemploi pour qu'ils suscitent et amplifient chez les guadeloupéens les ressorts émotionnels liés à la prévention des déchets, aux gestes de don et de réemploi des articles de bricolage et de jardin	Nombres d'articles de bricolage et de jardin réemployés chaque années (cf. arrêté données)	S1 2023 à S2 2027
Préparation et traitement	Identifier puis axer notre communication auprès des prestataires guadeloupéens de gestion et du traitement des déchets susceptibles de devenir des futurs opérateurs Ecomaison	Nombre de réponse à nos appels d'offre	S1 2023 à S2 2024
	100 % de recyclage (ferraille) et valorisation à l'horizon 2025 (sous réserve de la mise en œuvre des projets du SINNOVAL, du SYVADE et d'ALBIOMA)		
Communication et sensibilisation	Sensibiliser la population guadeloupéenne sur les enjeux du réemploi, de la reprise et de la réparation des articles de bricolage et de jardin	Actions de communication effectuées sur le territoire	S1 2023 à S2 2024

Stratégie d'Ecomaison en Guadeloupe :

En Guadeloupe, à ce jour, seule la fraction métallique des flux collectés par Ecomaison est séparée en vue du recyclage, le reste étant enfoui localement. Un projet est à l'étude pour la création d'une unité de fabrication de CSR (porté par le SINNOVAL) et en cours de discussion avec la centrale biomasse ALBIOMA pour consommer le CSR produit.

Dans l'optique de l'aboutissement de ce projet, cela permettra d'atteindre **100 % de recyclage (ferraille) et valorisation à l'horizon 2025 en Guadeloupe.**

Guyane :

Fiche technique de la collectivité

Géographie	• Région monodépartementale située en Amérique du Sud • Superficie : 83 846 km² • 97 % du territoire couvert par une forêt équatoriale
Climat	• Climat équatorial humide avec 2 saisons principales • Saison humide de décembre à juillet et saison plus sèche d'août à novembre
Démographie	• Population de 281 678 habitants (2019) • Densité moyenne de 3,4 hab./km²
Etat du déploiement de la filière	• Nombre de CL : 4 • Nombre de CL sous contrat pour les DEA : 2 • Nombre de PDE : 1 DCT + 0 DISTRI + 0 ESS • Tonnage DEA collecté en 2021 : 0 Tonne --> démarrage opérationnel effectif en 2022

Matrice AFOM

Atouts	• Démarrage opérationnel de la filière DEA en 2022 via un réseau de 3 déchèteries équipées d'une benne DEA sur les zones les plus densément peuplées --> 100 % des déchèteries couvertes, • 1 ESS (SYMBIOZ) identifiée et en cours de structuration
Faiblesses	• Un ratio d'1 DCT pour 56 336 habitants, très inférieur à la moyenne nationale (1 DCT pour 14 500 habitants en moyenne en 2019, source SINOE) • Territoire très étendu avec la particularité de sites isolés (accès par voie fluviale) • Aucun DISTRIBUTEUR sous contrat Ecomaison • Faible réseau de distributeurs (18 recensés mais seule une petite dizaine concernée par l'obligation de reprise) • Aucune ESS sous contrat Ecomaison • Absence d'exutoire de recyclage des flux Ecomaison (Bois, Plastiques, Mousses) • Absence d'exutoire de valorisation énergétique
Opportunités	• Un réseau de collecte en cours de développement pour les DEA pouvant servir au déploiement rapide des filières ABJ et Jouets • Déployer des collectes ponctuelles/événementielles sur les zones isolées et dépourvues de DCT, DISTRIBUTEURS ou ESS • 1 projet de tri et préparation au recyclage des plastiques à l'étude pour une mise en service fin 2023 • 1 projet d'usine d'incinération des ordures ménagères porté par la CACL, pour une mise en service prévue en 2026/2027 • Ce qui permettrait de recycler les fractions métalliques et plastiques à court terme (2023/2024) et atteindre 100 % de valorisation à l'horizon 2026/2027 grâce au second projet porté par la CACL, et contribuer ainsi à l'indépendance énergétique du territoire
Menaces	• Dans l'attente de la mise en service des projets de valorisation, seule la fraction métallique des flux Ecomaison est extraite pour recyclage à l'export, • Le reste est enfouies sur l'ISDND local, ce qui joue en défaveur du geste de tri, et peut susciter l'incompréhension et la réticence des usagers vis-à-vis des filières REP et solutions de collecte séparée proposées • Forte pression foncière pouvant freiner la réalisation des projets cités

Actions et indicateurs

Actions	Indicateurs	Calendrier
---------	-------------	------------

Collecte	Contractualiser avec les 4 collectivités locales pour que le territoire soit couvert à 100% à l'horizon 2024	• Nombre de contrat	S1 2023 à S2 2027
	Organiser des collectes ponctuelles et évènementielles dans les communes guyanaises	• Volume et nature des articles de bricolage et de jardin collectés	S1 2024 à S2 2027
	Définir avec les EPCI les besoins éventuels de formation de leurs agents de collecte (déchèteries) et de traitement des déchets	• Nature et durée des formations	S1 2023 à S2 2027
	Contractualiser avec les distributeurs pour favoriser la reprise en magasin notamment 3 en 2024 puis 7 en 2027	• Nombre de distributeurs et metteurs en marché qui contractualisent chaque année (cf. arrêté données) • Tonnage d'articles de bricolage et de jardin collectés (cf. arrêté données)	S1 2024 à S2 2027
Réemploi	Contractualiser avec les acteurs de l'ESS notamment 1 en 2024 et 2 en 2027	• Nombre d'acteurs de l'ESS qui ont signé la convention par an (cf. arrêté données)	S1 2023 à S2 2027
	Identifier avec les partenaires locaux guyanais les acteurs du réemploi		S1 2023 à S2 2027
	Fournir des outils et contenus appropriés de communication aux acteurs locaux du réemploi pour qu'ils suscitent et amplifient chez les guyanais les ressorts émotionnels liés à la prévention des déchets, aux gestes de don et de réemploi des articles de bricolage et de jardin	• Nombres d'articles de bricolage et de jardin réemployés chaque années (cf. arrêté données)	S1 2023 à S2 2027
	Identifier puis axer notre communication auprès des prestataires guyanais de gestion et du traitement des déchets susceptibles de devenir des futurs opérateurs Ecomaison	• Nombre de réponse à nos appels d'offre	S1 2023 à S2 2024
Préparation et traitement	100 % de recyclage (ferraille et plastiques) et valorisation à l'horizon 2026/2027 (sous réserve de la réalisation des 2 projets cités précédemment)	•	
	Sensibiliser la population guyanaise sur les enjeux du réemploi, de la reprise et de la réparation des articles de bricolage et de jardin	• Actions de communication effectuées sur le territoire	S1 2023 à S2 2024
Communication et sensibilisation			

Stratégie d'Ecomaison en Guyane :

En Guyane, à ce jour, seule la fraction métallique des flux collectés par Ecomaison est séparée en vue du recyclage. Le reste est enfoui localement. Un projet local de tri et recyclage des plastiques est à l'étude pour une mise en service prévisionnelle fin 2023.

Un autre projet, porté par la CACL, d'une usine d'incinération des ordures ménagères est à l'étude et permettrait in fine de valoriser énergétiquement les flux collectés par Ecomaison.

Dans l'optique de l'aboutissement de ces projets, Ecomaison pourrait **recycler les fractions métalliques et plastiques à court terme (2023/2024)** et atteindre **100 % de valorisation à l'horizon 2026/2027 en Guyane** grâce au second projet porté par la CACL.

Mayotte :

Fiche technique de la collectivité	
Géographie	- Archipel situé dans le canal du Mozambique, dans l'Océan Indien - Superficie : 376 km²
Climat	- Climat tropical avec 2 saisons principales - Saison des pluies de novembre à avril et saison sèche de juin à septembre
Démographie	- Population de 279 500 habitants (2020) - Densité moyenne de 743 hab./km²
Etat du déploiement de la filière	- Nombre de CL : 2 - Nombre de CL sous contrat pour les DEA : 0 - Nombre de PDE : 0 DCT + 0 DISTRI + 0 ESS - Tonnage DEA collecté en 2021 : 0 Tonne
Matrice AFOM	
Atouts	- Réseau d'acteurs locaux restreint, déjà en relation sur les thématiques déchets/économie circulaire/environnement donc facilement identifiables : le GAMEC (le groupement d'acteurs mahorais pour l'économie circulaire impulsé par la CCI de Mayotte), et de façon générale, les collectivités locales, associations, opérateurs privés, etc. qui participent régulièrement à des comités dans le cadre d'études stratégiques ou d'outils de planification sur l'île (PLPDMA, PPGD, etc.) - Déchèteries mobiles : 4 EPCI en partenariat avec le SIDEVAM976 et la CADEMA qui gère son propre dispositif
Faiblesses	- Filière DEA non déployée - Absence de déchèterie - Aucun DISTRIBUTEUR sous contrat Ecomaison - Aucune ESS sous contrat Ecomaison - Absence d'exutoire de recyclage des flux Ecomaison (Bois, Plastiques, Mousses) - Absence d'exutoire de valorisation énergétique
Opportunités	- Un réseau de déchèterie en projet avec 2 DCT prévues pour 2023 - Des collectes ponctuelles/évènementielles organisées par les CL sur lesquelles s'appuyer pour démarrer opérationnellement sur le territoire - Proximité avec la Réunion pour bénéficier des unités de préparations CSR et exutoires de valorisation énergétique - Un projet de transport maritime direct entre la Réunion et Mayotte, par une compagnie réunionnaise et pour de petits volumes, en cours de test - Ce qui permettrait d'atteindre 100 % de recyclage (ferraille) et valorisation à l'horizon 2024 à Mayotte, sous réserve de pouvoir assurer un transport maritime direct entre Mayotte et la Réunion, et contribuer ainsi à l'indépendance énergétique de la Réunion
Menaces	- Faisabilité du transport des flux Ecomaison via la route maritime en test (zone de stockage, empotage, volume) - Le cas échéant, seule la fraction métallique des flux Ecomaison pourrait être extraite pour recyclage à l'export, - Le reste serait enfouis sur l'ISDND local, ce qui jouerait en défaveur du geste de tri, et pourrait susciter l'incompréhension et la réticence des usagers vis-à-vis des filières REP et solutions de collecte séparée proposées - Forte pression foncière pouvant freiner la réalisation et mise en service des déchèteries en projet

Actions et indicateurs

	Actions	Indicateurs	Calendrier
Collecte	Contractualiser avec les 2 collectivités locales pour que le territoire soit couvert à 100% à l'horizon 2024	Nombre de contrat	S1 2023 à S2 2027

Réemploi	Organiser des collectes ponctuelles et évènementielles dans les communes mahoraises	Volume et nature des articles de bricolage et de jardin collectés	S1 2024 à S2 2027
	Définir avec les EPCI les besoins éventuels de formation de leurs agents de collecte (déchèteries mobiles) et de traitement des déchets	Nature et durée des formations	S1 2023 à S2 2027
	Contractualiser avec les distributeurs pour favoriser la reprise en magasin notamment 2 en 2024 puis 4 en 2027	- Nombre de distributeurs et metteurs en marché qui contractualisent chaque année (cf. arrêté données) - Tonnage d'articles de bricolage et de jardin collectés (cf. arrêté données)	S1 2024 à S2 2027
	Contractualiser avec les acteurs de l'ESS notamment 1 en 2024 et 2 en 2027	Nombre d'acteurs de l'ESS qui ont signé la convention par an (cf. arrêté données)	S1 2023 à S2 2027
	Identifier avec les partenaires locaux mahorais les acteurs du réemploi		S1 2023 à S2 2027
	Fournir des outils et contenus appropriés de communication aux acteurs locaux du réemploi pour qu'ils suscitent et amplifient chez les mahorais les ressorts émotionnels liés à la prévention des déchets, aux gestes de don et de réemploi des articles de bricolage et de jardin	Nombres d'articles de bricolage et de jardin réemployés chaque années (cf. arrêté données)	S1 2023 à S2 2027
Préparation et traitement	Identifier puis axer notre communication auprès des prestataires mahorais de gestion et du traitement des déchets susceptibles de devenir des futurs opérateurs Ecomaison	Nombre de réponse à nos appels d'offre	S1 2023 à S2 2024
	100 % de recyclage (ferraille) et valorisation à l'horizon 2024 via les unités réunionnaises (sous réserve de la faisabilité du transport maritime en direct depuis Mayotte)		
Communication et sensibilisation	Sensibiliser la population mahoraise sur les enjeux du réemploi, de la reprise et de la réparation des articles de bricolage et de jardin	Actions de communication effectuées sur le territoire	S1 2023 à S2 2024

Stratégie d'Ecomaison à Mayotte :

A Mayotte, la filière DEA n'est pas encore déployée, par manque d'un réseau de déchèteries, dont les premières devraient être mises en service en 2023. Dès lors, Ecomaison pourra s'appuyer sur ces nouvelles infrastructures pour déployer l'ensemble des filières pour lesquelles Ecomaison est agréé. Dans l'intervalle, c'est auprès des distributeurs et via des collectes événementielles de proximité organisées par les EPCI et/ou les ESS que la collecte des DEA, ABJ et Jouets pourra s'initier.

En termes de recyclage et valorisation, aucun exutoire n'existant sur le territoire, l'objectif est de traiter ces flux sur les unités de valorisation à la Réunion, après transport maritime. Un projet de transport maritime direct entre la Réunion et Mayotte, par une compagnie réunionnaise et pour de petits volumes, est en cours de test. Ainsi, ce schéma opérationnel permettra d'atteindre **100 % de recyclage (ferraille) et valorisation à l'horizon 2024 à Mayotte, sous réserve de pouvoir assurer un transport maritime direct entre Mayotte et la Réunion.**

Saint-Pierre-et-Miquelon :

Fiche technique de la collectivité

Géographie	• Archipel d'Amérique du Nord situé dans l'Océan Atlantique • 2 îles principales habitées, dont Saint Pierre qui abrite 86 % de la population • Superficie : 242 km²
Climat	• Climat océanique froid et humide
Démographie	• Population de 5 974 habitants (2019) • Densité moyenne de 25 hab./km²
Etat du déploiement de la filière	• Nombre de CL : 1 • Nombre de CL sous contrat pour les DEA : 0 • Nombre de PDE : 0 DCT + 0 DISTRI + 0 ESS • Tonnage DEA collecté en 2021 : 0 Tonne • Gisement DEA estimé : 110 T / an

Matrice AFOM

Atouts	• 1 déchèterie pour 6 000 habitants, ce qui est largement supérieur à la moyenne nationale (1 DCT pour 14 500 habitants en moyenne en 2019, source SINOE) • Volonté politique d'améliorer la gestion des déchets et structurer les filières REP : commune de St Pierre labellisée "Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage" • Comité local de suivi des déchets composé de la DTAM (Direction Territoriale de l'Alimentation et de la Mer), l'ADEME et la Chambre d'Agriculture, qui se réunit 1 fois / mois, pouvant créer des synergies entre acteurs locaux et filières REP
Faiblesses	• Filière DEA non déployée • Aucun DISTRIBUTEUR sous contrat Ecomaison • Aucune ESS sous contrat Ecomaison • Absence d'exutoire de recyclage des flux Ecomaison (Bois, Plastiques, Mousses) • Absence d'exutoire de valorisation énergétique • Gisements de déchets faibles ne permettant pas la création d'unités locales de recyclage et valorisation • Absence de planification territoriale des déchets
Opportunités	• 1 déchèterie en projet à Miquelon pour une mise en service en 2024 • Proximité avec le Québec pour bénéficier de solutions de valorisation énergétique à l'export ? • Liaisons maritimes existantes pour d'autres filières
Menaces	• Faible gisement ne permettant pas de massifier les flux et optimiser les transports et coûts

Actions et indicateurs

	Actions	Indicateurs	Calendrier
Collecte	Contractualiser avec la collectivité locale pour que le territoire soit couvert à 100% à l'horizon 2024	• Nombre de contrat	S1 2023 à S2 2027
	Organiser des collectes ponctuelles et événementielles	• Volume et nature des articles de bricolage et de jardin collectés	S1 2023 à S2 2027
	Définir avec les EPCI les besoins éventuels de formation de leurs agents de collecte (déchèteries) et de traitement des déchets	• Nature et durée des formations	S1 2023 à S2 2027
	Contractualiser avec au moins 1 distributeur pour favoriser la reprise en magasin en 2024 puis 2 en 2027	• Nombre de distributeurs et metteurs en marché qui contractualisent chaque année (cf. arrêté données)	S1 2023 à S2 2027

Réemploi		Tonnage d'articles de bricolage et de jardin collectés (cf. arrêté données)	
	Contractualiser avec les acteurs de l'ESS notamment 1 en 2024 et 2 en 2027	Nombre d'acteurs de l'ESS qui ont signé la convention par an (cf. arrêté données)	S1 2023 à S2 2027
	Identifier et conventionner avec au moins un acteur du réemploi		S2 2024
Préparation et traitement	Identifier et développer des options de valorisation locales	Nombres d'articles de bricolage et de jardin réemployés chaque années (cf. arrêté données)	S1 2023 à S2 2027
Communication et sensibilisation	Contractualiser avec un facilitateur local	Feuille de route du facilitateur	S2 2024

Stratégie d'Ecomaison à Saint Pierre et Miquelon :

A Saint Pierre et Miquelon, la filière DEA n'est pas encore déployée, faute d'interlocuteur local sur ce sujet depuis plus de 2 ans. Une seule déchèterie est présente sur ce territoire mais sans aucune unité locale de recyclage ou valorisation.

Une partie des flux DEA est déjà triée et exportée pour recyclage du BOIS (33 T en 2019), alors qu'une autre partie est broyée avant export et préparation CSR pour valorisation énergétique (77 T en 2019).

Ce dispositif déjà en place pourrait permettre a minima une prise en charge financière par Ecomaison au travers des soutiens financiers prévus au contrat CTMU pour le Mobilier et contrats ABJ et Jouets, dès contractualisation avec la collectivité.

Désormais, un premier échange en septembre 2022 avec l'ADEME et la DTAM laisse entrevoir des perspectives de mise en relation avec la collectivité, pour contractualisation dans un premier temps et mise en œuvre opérationnelle dans un second temps pour la filière DEA, à laquelle pourront se greffer les flux des filières ABJ et Jouets.

Saint Martin :

Fiche technique de la collectivité	
Géographie	• Île située dans les Caraïbes, dans l'Océan Atlantique • Île partagée en deux : côté français au Nord et côté néerlandais au Sud • Superficie : 53 km²
Climat	• Climat tropical avec 2 saisons • Saison sèche de décembre à avril, et saison humide de mai à novembre
Démographie	• Population de 32 489 habitants (2019) • Densité moyenne de 611 hab./km
Etat du déploiement de la filière	• Nombre de CL : 1 • Nombre de CL sous contrat pour les DEA : 0 • Nombre de PDE : 0 DCT + 0 DISTRI + 0 ESS • Tonnage DEA collecté en 2021 : 0 Tonne
Matrice AFOM	
Atouts	• Mise en place d'un plan territorial de Gestion des Déchets —> vers une prise en compte plus globale des déchets
Faiblesses	• Filière DEA non déployée • Ratio d'1 DCT pour 32 500 habitants, ce qui est inférieur à la moyenne nationale (1 DCT pour 14 500 habitants en moyenne en 2019, source SINOE) • Aucun DISTRIBUTEUR sous contrat Ecomaison • Aucune ESS sous contrat Ecomaison • Absence d'exutoire de recyclage des flux Ecomaison (Bois, Plastiques, Mousses) • Absence d'exutoire de valorisation énergétique
Opportunités	• 1 projet de préparation et consommation de CSR porté par un privé, avec mise en service prévue 2024/2025
Menaces	• Pression foncière pouvant freiner la réalisation du projet cité • Île avec 2 réglementations déchets différentes —> risque de mélanges de DEA lorsque la filière sera bien ancrée dans le territoire

Actions et indicateurs

	Actions	Indicateurs
Collecte	Contractualiser avec la collectivité locale pour que le territoire soit couvert à 100% à l'horizon 2024	• Nombre de contrat S1 2023 à S2 2027
	Organiser des collectes ponctuelles et évènementielles	• Volume et nature des articles de bricolage et de jardin collectés S1 2023 à S2 2027
	Contractualiser avec au moins 2 distributeurs pour favoriser la reprise en magasin en 2024 puis 6 en 2027	• Nombre de distributeurs et metteurs en marché qui contractualisent chaque année (cf. arrêté données) S1 2023 à S2 2027 • Tonnage d'articles de bricolage et de jardin collectés (cf. arrêté données)
	Contractualiser avec les acteurs de l'ESS notamment 1 en 2024 et 2 en 2027	• Nombre d'acteurs de l'ESS qui ont signé la convention S1 2023 à S2 2027
Réemploi		S1 2023 à S2 2027

Préparation et traitement		par an (cf. arrêté données)	
	Identifier et développer des options de valorisation locales	Quantité de projets dans lesquels Ecomaison s'implique	S2 2024

Stratégie d'Ecomaison à Saint Pierre et Miquelon :

Sur le territoire de Saint-Martin, la filière DEA n'est pas encore déployée. Une seule déchèterie est présente sur ce territoire et une unité de fabrication et consommation de CSR locale est en projet pour 2024/2025 (porté par un privé). Dans l'hypothèse de la réalisation de ce projet, cet exutoire devrait pouvoir valoriser la totalité du gisement collecté par Ecomaison pour la filière ameublement, comme pour celle des articles de bricolage.